

## **Engagement aide aux économies d'énergie : diagnostic énergétique et réalisation des travaux**

<b>Présentation</b>
<p>Avant de vous engager dans des travaux de chauffage ou d'amélioration thermique de votre habitat, il est recommandé de solliciter l'Espace Info Energie de Colmar afin d'effectuer les meilleurs choix. Après avoir rencontré un conseiller énergie à l'EIE et si des questions subsistent pour votre projet, le conseiller pourra valider l'intervention d'un bureau d'études indépendant qui se déplacera chez vous pour effectuer une Visite Énergétique (VE). La VE s'adresse aux particuliers, propriétaires d'une maison individuelle, porteurs d'un projet de rénovation.</p> <p>La VE est une visite détaillée de votre logement, réalisée par un professionnel, qui vous permettra de disposer :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; d'un bilan simple de votre logement,</li><li>&gt; d'une description des travaux à réaliser compatibles avec les classes A ou B de l'étiquette énergétique,</li><li>&gt; d'une évaluation des économies d'énergie réalisables et du coût des travaux nécessaires.</li></ul>
<b>Service responsable</b>
<p>Service de l'environnement Colmar Agglomération 32 Cours Sainte Anne – BP 80197 – 68004 COLMAR Cedex Tél. 03 69 99 55 61</p>
<b>Procédure</b>
<p>Se renseigner en contactant un conseiller de l'Espace Conseil FAIRE de Colmar Agglomération par téléphone au numéro gratuit : 0 800 74 68 68 ou par courriel : <a href="mailto:conseiller.renovation@agglo-colmar.fr">conseiller.renovation@agglo-colmar.fr</a></p>
<b>Pièces justificatives</b>
<p>Le coût de la Visite Énergétique est de 500€ dont 300€ sont pris en charge par l'ADEME et la Région Alsace. En cas de réalisation de travaux éligibles à leurs aides, Vialis et la Ville de Colmar vous accordent chacune 25€ d'aide supplémentaire.</p>
<b>Date de mise en œuvre</b>
<p>Mesure en vigueur depuis l'année 2009 et complétée en 2011.</p>